

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Neuvième session

Siège de l'Unesco, 2-6 décembre 1985

Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial
en péril des Palais royaux d'Abomey (Bénin)

A sa 9e session, le Bureau du Comité du patrimoine mondial a recommandé qu'une demande d'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril soit présentée par le Bénin en raison des importants dommages causés par la tornade de 1984. Par lettre du 16 septembre 1985, les autorités béninoises ont communiqué au Secrétariat cette demande d'inscription, ainsi qu'une demande de coopération technique dont le coût s'élève à 20.000 \$. Selon la procédure en vigueur, cette demande sera soumise à l'approbation du Président du Comité du patrimoine mondial.